



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le 04/03/2022

ID : 083-218300036-20220301-DCM2022\_005-DE



Délibération N°2022-005

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusée : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI.

Absente : Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 12  
Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

### ECLAIRAGE PAYSAGER DE LA PLACE NEUVE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-012 du 03 mars 2020, le Conseil Municipal a approuvé les travaux d'éclairage paysager de l'Entrée Sud du village et de la Place Neuve pour un montant estimatif de 28 780 € HT soit 34 536 € TTC et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Var a accordé une subvention de 20 000€.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage paysager de l'Entrée Sud du village ont été réalisés en 2021 pour les montants suivants :

- 2 640 € TTC concernant la maîtrise d'œuvre réalisée par Original Lumière Ingénierie ;
- 9 874.96 € TTC concernant les travaux réalisés par l'entreprise CITELUM ;
- 8 617 € TTC concernant la subvention du Conseil Départemental du Var.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'éclairage paysager de la Place Neuve vont être réalisés en 2022 pour les montants suivants :

- 2 160 € TTC concernant la maîtrise d'œuvre réalisée par Original Lumière Ingénierie ;
- 20 954.20 € TTC concernant les travaux réalisés par l'entreprise CITELUM ;
- 11 383 € TTC concernant la subvention du Conseil Départemental du Var.

Le coût réévalué des travaux d'éclairage paysager de l'Entrée Sud du village et de la Place Neuve est donc de 29 690.97€ HT soit 35 629.16€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-039 du 25 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'entreprise CITELUM pour l'entretien des installations d'éclairage public pour une durée d'un an à compter du 01 août 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux d'éclairage paysager de la Place Neuve,

APPROUVE le choix du Maître d'œuvre Original Lumière Ingénierie pour un montant de 1 800€ HT soit 2 160€ TTC,

APPROUVE le choix de l'entreprise CITELUM pour un montant de 17 461.83€ HT soit 20 954.20€ TTC,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE qu'une partie des crédits est inscrite au budget de la commune et qu'un complément sera inscrit au budget primitif de la commune exercice 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

